

**Avenant n°1 au Règlement du jeu concours
« VIBREZ POUR PARIS 2024 »**

Il est rappelé ce qui suit :

La société EDF - Société Anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est situé Paris 8ème 22/30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, organise du Dimanche 21 Avril 2024 à 00h00 (heure française) au Vendredi 17 Mai 2024 à 23h59 (heure française) un jeu, gratuit sans obligation d'achat intitulé « Vibrez pour Paris 2024 », accessible sur ci-après le « Site dédié » <https://vibrezipourparis2024-edf.fr>.

Cette opération a fait l'objet d'un règlement complet, déposé le 17 avril 2024 auprès de l'étude de Maître Sandrine PANHARD, SCP Schambourg et Panhard, Commissaire de Justice, situé au 43 rue de Tréville, 75009 Paris.

Le présent Avenant a pour objet de modifier les conditions de participation au jeu.

Conformément à l'Article 11 du Règlement de jeu, les éventuelles modifications pourront être publiées pendant la durée du concours et seront considérées comme des avenants au Règlement complet du jeu concours.

ARTICLE 1 - Modification de l'Article 3 - Conditions de participation au jeu

Le Jeu est ouvert aux personnes physiques âgées d'au moins 18 ans, et client(e)s EDF ayant un souscrit un contrat d'énergie (électricité ou gaz) en offre de marché du Dimanche 21 Avril 2024 à 00h00 (heure française) au **Dimanche 12 Mai 2024 à 23h59 (heure française) avant la participation au jeu**, et encore en vigueur au moment du tirage au sort le 22 mai 2024, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et des membres des entreprises participant directement ou indirectement à la réalisation du Jeu, des conjoints et des membres de leur famille (ascendants, descendants, frère, soeur...) y compris le Commissaire de Justice dépositaire du Règlement et les membres de son personnel.

La participation au Jeu est limitée à une inscription et une participation par personne (même nom, même prénom, même adresses postales et de courrier électronique).

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas les conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier du lot.

La participation se doit d'être loyale et de bonne foi, excluant toute mise en œuvre de stratagème quel qu'il soit dans le but d'augmenter ses chances de gagner. Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée de la Page.

ARTICLE 2 – Dépôt de l'Avenant

L'Avenant est déposé en l'étude de Maître Sandrine PANHARD, SCP Schambourg et Panhard, Commissaire de Justice, situé au 43 rue de Trévis, 75009 Paris.

Le règlement complet du jeu et l'Avenant peuvent être également consultés en ligne sur le site <https://vibrezipourparis2024-edf.fr>.

Les dispositions du Règlement de l'opération non modifiées par le présent Avenant demeurent inchangées.

Fait à Paris, le 29 Avril 2024